



RÈGLEMENT DU CONCOURS

Écrivez à Saint Nicolas 2014



Concours ouvert à tous les enfants

Chaque enfant est libre d'y participer individuellement ou avec sa classe de maternelle ou de primaire. Chaque enfant ou chaque classe peut écrire et/ou dessiner à Saint Nicolas à l'adresse indiquée ci-dessous ou déposer son courrier à :

**SAINT NICOLAS
54210 ST NICOLAS DE PORT**

La lettre doit obligatoirement être adressée à Saint Nicolas.

Le dessin doit obligatoirement représenter Saint Nicolas.

Pour participer au concours, il faut que chaque lettre ou dessin parvienne à la Mairie de St Nicolas de Port avant le mercredi 3 décembre 2014 minuit (le cachet de la poste faisant foi). Tout courrier, dessin ou envoi reçu après cette date recevra une réponse de Saint Nicolas, mais n'entrera pas dans le cadre du concours 2014.

Pour une participation individuelle, chaque courrier ou dessin doit impérativement porter les mentions suivantes :

ATTENTION

Nom, Prénom, adresse, numéro de téléphone et âge du participant
(Ces renseignements resteront confidentiels)

Pour une participation collective, chaque courrier ou dessin doit impérativement porter les mentions suivantes :

- ✓ Nom de l'Etablissement
- ✓ Nom et Prénom de l'Enseignant (e) responsable,
- ✓ Classe et nombre d'élèves
- ✓ Numéro de téléphone
- ✓ Adresse de l'Etablissement

Le jury est composé d'adultes mais aussi d'enfants. Il se réunira le jeudi 4 décembre 2014, afin de désigner les trois plus belles œuvres écrites ou dessinées dans les catégories d'âge suivantes :

- ✓ Moins de 2 ans
- ✓ De 3 ans à 5 ans
- ✓ De 6 ans à 8 ans
- ✓ 9 ans et plus
- ✓ Groupes

Ce même jury récompensera aussi deux classes de maternelle et deux classes de primaire. Les 3 premiers de chaque catégorie seront contactés par téléphone, et seront invités le samedi 6 décembre 2014 à 14h30 à l'Office de Tourisme de St Nicolas de Port pour recevoir leurs lots des mains de saint Nicolas.

En cas d'absence, les prix seront disponibles à l'Accueil de la MAPEJE, située au 26 rue du 4^e BCP à St Nicolas de Port, (03 83 48 81 43) jusqu'à la fin du mois de janvier 2015. Pour toute demande d'expédition des prix attribués, merci de prendre contact avec la MAPEJE.

Les dessins et les lettres restent la propriété de leurs auteurs, mais pourront faire l'objet d'une publication ou d'une reproduction de la part de l'organisateur du concours.

À l'issue du concours, les œuvres pourront être récupérées avant le vendredi 23 janvier 2015 (merci de le préciser lors de l'envoi). Aucun envoi ne sera effectué par la poste. Après le vendredi 23 janvier 2015, toutes les œuvres seront archivées et ne pourront plus être récupérées par leurs auteurs.

INFORMATIONS

**MAPEJE au 03 83 48 81 43 ou à l'Office du Tourisme au 03 83 48 58 75
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30**